

INFORMATIONS SUR LA RENTRÉE

SESSION D'HIVER 2020 / MONT-TREMBLANT

DÉBUT DE LA SESSION D'HIVER 2020 : LUNDI 20 JANVIER 2020

RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Afin de confirmer votre place dans votre programme d'études à la session d'hiver 2020, vous devez **OBLIGATOIREMENT** récupérer votre horaire par Internet du **15 au 17 JANVIER 2020** à l'adresse suivante : www.cstj.qc.ca / Sélectionnez MON PORTAIL OMNIVOX / Identifiez-vous au portail (n° matricule de 7 chiffres) et votre mot de passe / Sélectionnez Mes services Omnivox / Horaire en ligne. Pour les étudiants qui n'ont pas accès à Internet de la maison, des ordinateurs sont mis à votre disposition au Centre collégial et un membre du personnel sera présent les 15, 16 et 17 janvier 2020 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30 pour vous aider dans la récupération de votre horaire.

Si vous n'avez pas récupéré votre horaire par le portail Omnivox au plus tard le **17 janvier 2020, VOTRE HORAIRE SERA RETIRÉ***. Si toutefois, vous n'avez pas pu récupérer votre horaire pour des raisons exceptionnelles, vous devrez vous présenter le 20 janvier au local MT-118 pour vous réinscrire. Veuillez cependant noter que nous ne pouvons garantir votre réinscription et que votre demande sera traitée selon les places disponibles. Des frais de 40 \$ seront appliqués.

***Pour recevoir un remboursement partiel, vous devez compléter le formulaire prévu à cet effet au local MT-118 au plus tard le vendredi 17 janvier 2020, avant 15 h 30.**

HORAIRES RETENUS

Votre horaire pourrait être retenu pour diverses raisons lorsque vous tenterez l'opération de récupération de l'horaire sur Omnivox. Vous devrez alors communiquer avec M^{me} Marie-Ève Provost **de 7 h 30 à 12 h ou de 13 h à 15 h 30** au Centre collégial de Mont-Tremblant, au 819 429-6155 poste 5311.

MODIFICATION D'HORAIRE

Les élèves qui désirent effectuer un réaménagement d'horaire (déplacer des cours) doivent utiliser le module « **Modification d'horaire** » accessible via le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Modification d'horaire.

Veuillez consulter les messages sur Omnivox pour connaître la période d'ouverture du module de modification d'horaire.

Des frais de 25 \$ sont exigés pour une modification d'horaire confirmée. Ces frais sont payables lors de la modification d'horaire (par carte de crédit seulement VISA OU MASTERCARD) ou sont payables au Centre collégial de Mont-Tremblant, au plus tard le **vendredi 24 janvier 2020**.

Aucun réaménagement d'horaire ne sera fait par l'API.

VÉRIFICATION ET CORRECTION DE VOTRE HORAIRE

Vous avez la responsabilité de vous assurer que tous les cours choisis lors de la période de choix de cours apparaissent à votre horaire. Si les cours à l'horaire ne correspondent pas, vous devrez prendre rendez-vous avec l'aide pédagogique individuelle (API) en communiquant avec M^{me} Marie-Ève Provost, au 819 429-6155 poste 5311. Cette rencontre pourra avoir lieu le **15, 16 ou 17 janvier 2020**. Vos échecs peuvent aussi avoir des implications sur votre cheminement ; il serait bien de rencontrer votre API à ce sujet.

COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE COMPORTANT DES FRAIS

Les factures pour les cours comportant des frais seront générées le 21 janvier 2020. Ces frais sont payables au plus tard le 31 janvier 2020. Votre facture sera disponible sur le portail Omnivox / Mes services Omnivox / Centre de paiement.

CHANGEMENT DE PROGRAMME D'ÉTUDES

Les élèves qui désirent changer leur programme d'études (selon les places disponibles) devront se présenter au local MT-119 entre 8 h 30 et 16 h, le **mercredi 8 janvier 2020** (fermé de midi à 13 heures).

ANNULATION DE VOTRE SESSION ET REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS

Si vous désirez annuler votre inscription pour la session d'hiver 2020, vous pouvez compléter le formulaire disponible à l'administration du Centre ou en téléphonant au 819 429-6155 poste 5311. Pour recevoir un remboursement partiel des frais, la demande de remboursement devra être remise au bureau MT-118 **au plus tard le vendredi 17 janvier 2020, avant 15 h 30**.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au Centre collégial de Mont-Tremblant, tous les élèves doivent préalablement satisfaire aux conditions d'admission et d'exclusion du Collège. La vérification de ces conditions peut s'effectuer sur une période dépassant la date de début de la session. Le Collège se réserve le droit d'annuler, en tout temps, toute admission et/ou inscription d'élèves nouveaux ou anciens qui ne satisfont pas aux conditions d'admission et ce dernier ne peut être tenu responsable des inconvénients qu'une telle décision pourrait causer aux élèves concernés.

REÇUS D'IMPOT POUR L'ANNÉE 2019

Hiver 2019, Été 2019, Automne 2019

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est exigé lors de l'émission du reçu d'impôt (Relevé 8) par le Ministère du Revenu. Vous devez accéder au portail Omnivox / Mes services Omnivox / Dossier Personnel et entrer votre NAS pour l'obtention de votre relevé 8. Votre NAS ne sera utilisé uniquement qu'à des fins fiscales.

Son accès est limité et protégé.

AGENDA, CASIER ET CARTE ÉTUDIANTE

La remise de votre agenda se fera à compter du **lundi 20 janvier 2020** à l'accueil du Centre collégial de Mont-Tremblant. Vous devez également vous présenter à l'accueil pour obtenir un casier (jumelage obligatoire pour les casiers).

Pour votre carte étudiante, vous devez d'abord télécharger une photo personnelle dans Omnivox (veuillez suivre les explications données sur Omnivox / Dossier personnel).

ACHAT DE VOLUMES OBLIGATOIRES

Tous les achats de volumes obligatoires pour vos cours devront être faits en utilisant le site d'achat en ligne de la COOP : www.laurentides.coop. Veuillez consulter le document d'information sur Omnivox / Mes services Omnivox / Documents et messages pour connaître **les nouveautés** et la procédure à suivre.

STATIONNEMENT

Il vous est strictement interdit d'utiliser le stationnement du Centre l'Horizon. Vous pouvez utiliser le stationnement sur le boulevard du Docteur-Gervais ou celui réservé pour le Centre collégial par l'École secondaire Curé-Mercure (voir signalisation).

COMMUNICATIONS / INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA RENTRÉE D'HIVER 2020

Veuillez consulter le site internet du collège au www.cstj.qc.ca/mt-tremblant/h2020 pour connaître toutes les informations importantes sur la **rentrée d'hiver 2020 (le calendrier scolaire Hiver 2020, l'agenda, la carte étudiante, le casier, le stationnement, les activités d'accueil, etc.)**.

De plus, des documents sur ces opérations sont disponibles sur le portail Omnivox dans mes Services Omnivox / Documents et messages.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Chaque session, après la date limite d'annulation de cours (14 février pour la session d'hiver 2020), l'étudiant doit confirmer sa présence pour chacun de ses cours par le biais du portail Omnivox. **Il est important de noter que le fait de ne pas confirmer sa présence à un cours ne constitue pas une annulation officielle** et le total des notes accumulées apparaîtra au bulletin, avec la mention d'échec. De plus, la confirmation à « non » d'un ou plusieurs cours peut modifier le statut de temps complet à temps partiel et peut occasionner des frais de scolarité supplémentaires.

COMPTE COURRIEL

Prenez note qu'un compte courriel vous est automatiquement attribué sous la forme 9999999@cstj.qc.ca où 9999999 correspond à votre numéro d'admission (matricule). Tout au long de la session, les services du Cheminement scolaire et de l'Organisation scolaire vous communiqueront via **Omnivox** (Courriel, MIO, Documents et messages) des informations sur les opérations importantes (date limite d'annulation de cours, fréquentation scolaire, dates pour les choix de cours de l'automne 2020, etc.).

Toutes les informations sur la rentrée scolaire sont disponibles sur votre portail Omnivox. Si après avoir consulté ces informations, vous avez encore des questions sur la rentrée scolaire, ou si vous n'êtes pas en mesure d'accéder au portail Omnivox, vous pouvez nous rejoindre par téléphone au 819-429-6155, poste 5311.



Danielle Tremblay
Registraire
Coordonnatrice à l'organisation scolaire

Décembre 2019